

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Dominique BAUDIS
Président
Conseil supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS CEDEX 15

cc/148136

19 JAN. 2006

Monsieur le Président, *Mr Dominique*,

La télévision numérique de terre (TNT) est aujourd'hui lancée en France et rencontre un succès indéniable auprès de nos compatriotes. Alors que certains téléspectateurs reçoivent aujourd'hui en numérique un décrochage de France 3 différent de celui qu'ils recevaient en mode analogique, je souhaite que soit rétabli l'accès aux programmes qui leur sont destinés.

Il convient dans ces conditions de permettre les diffusions multiples des décrochages de France 3 sur les sites où elles s'avèrent nécessaires et d'identifier les ressources spectrales correspondantes. Cette recherche semble au demeurant devoir s'articuler avec celle menée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour des fréquences numériques pour les télévisions locales.

Dans la mesure où le multiplexe R1 apparaît comme le plus adapté à la diffusion de tels services, une solution serait de tirer profit des gains en ressources permis par l'utilisation de la norme MPEG-4 pour les services payants de la TNT et de transférer une chaîne de service public, par exemple France 4, sur l'un des autres multiplexes diffusant déjà des services de télévision à vocation nationale.

Le Gouvernement confirmerait alors la préemption effectuée le 16 avril 2002 par le ministre de la culture et de la communication, demandant un deuxième canal pour France 3 sur douze sites. Elle serait complétée par la préemption d'un autre canal sur le site de Chambéry-Mont-du-Chat, voire d'un deuxième sur celui de Sens¹, ainsi que par la préemption d'un canal pour la diffusion de France Ô en Ile-de-France.

Le canal rendu disponible sur les autres sites pourrait, quant à lui, être utilisé pour des services de télévision locaux. Dans l'hypothèse où la ressource ainsi dégagée sur le multiplexe R1 s'avérerait insuffisante sur certains sites spécifiques, une fréquence supplémentaire susceptible de diffuser des programmes locaux pourrait alors être recherchée.

¹ Il s'agirait d'une troisième diffusion pour Sens, qui ne devrait pas pouvoir être opérée sur le multiplexe R1 comportant, dans ce schéma, déjà deux canaux de France 3. Le site de Chambéry-Mont-du-Chat n'avait quant à lui pas été identifié par France Télévisions en 2002.

Cette solution présente l'avantage de permettre un démarrage rapide des télévisions locales déjà existantes en analogique. Elle est par ailleurs compatible avec l'objectif du Gouvernement de permettre le développement de la haute définition sur la TNT et de la télévision mobile dès la modification à cet effet du cadre législatif. À cette fin, le Gouvernement s'assurera que le service public disposera des ressources nécessaires pour assurer sa présence aussi bien dans l'offre de haute définition que dans celle de télévision mobile.

Je souhaiterais recueillir vos observations sur ce schéma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement,
Renaud DONNEDIEU*

Renaud DONNEDIEU de VABRES